



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Blanchet, Chabanon, Delavault et Meunier
Mmes Marquet et Martin-Vasco
Mme Satra, A.E.S.H
M. Christelbach, Directeur de l'école
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Crozier, Edier et Garnier
Mmes Mouty et Zagorski
Monsieur Cottin
- **Mairie** : Mme Bouillon, Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires
Mme Bradel, Conseillère municipale

Absents excusés

- **I.E.N** : Monsieur Montal
- **Parents élus** : Mmes Lamoureux, Marenco et Pulido, Monsieur Lambert
- **D.D.E.N** : Mme Rabet

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2021/2022

Jeudi 03 février 2022

Démographie scolaire

155 élèves répartis de la manière suivante, 92 Cycle II et 63 Cycle III

Classe de CP	21 élèves	Mme Meunier
Classe de CP/CE1	17 élèves (8+9)	M. Christelbach
Classe de CE1	23 élèves	Mme Blanchet
Classe de CE2	24 élèves	Mme Marquet
Classe de CE2/CM1	22 élèves (7+15)	Mme Delavault
Classe de CM1/CM2	23 élèves (15+8)	Mme Chabanon
Classe de CM2	25 élèves	Mme Martin-Vasco



La projection d'effectif pour la rentrée prochaine affiche un attendu de 148 élèves. L'école aura toujours sept classes. A noter que l'académie de Clermont-Ferrand devrait constater 1261 élèves en moins pour la rentrée de septembre prochain compte tenu des migrations démographiques. (Source CTSD du 1^{er} février 2022)

Vingt-six élèves de Grande section devraient composer le niveau du Cours préparatoire. Tout comme cette année, plusieurs classes seront à double niveau.

Covid

La période des congés de Noël aux congés de février n'a pas échappé au Covid. Toutes les classes ont été concernées. Une hausse des contaminations a permis de constater un impact sur une vingtaine d'élèves de l'école des Arloings. (13% de l'effectif total de l'établissement)

Au-delà du protocole sanitaire en vigueur, les familles, l'équipe éducative et les services municipaux n'avaient d'autre choix que celui de s'adapter et mettre en œuvre les meilleurs outils pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Le directeur de l'école remercie tous les partenaires pour le respect des mises en œuvre des contraintes imposées : passation de tests, mesure d'isolement, attestation sur l'honneur, etc...



A noter que deux campagnes de dépistage par test salivaire en date du 18 octobre et du 21 janvier devraient être complétées par une troisième à partir du mois de mars.

A noter également qu'un allègement du protocole sanitaire devrait être proposé au retour des vacances d'hiver par le Ministère de l'Education nationale.

Projets prévisionnels de l'école...

- ❖ **En partenariat avec l'IFSI**, un travail sur « Apprendre à porter secours » puis une réflexion sur l'hygiène bucco-dentaire.
- ❖ **Reprise du dispositif musiques vivantes.**
- ❖ **Ecole et Cinéma**, film « le Roi des Masques » prévu en mars.
- ❖ **Actions sportives en partenariat avec le CREPS**, athlétisme et course d'orientation.
- ❖ **Reprise des séances à la piscine de Bellerive/Allier.** (CM2)
- ❖ **Cross prévu le jeudi 3 mars au matin**, pour toute l'école.
- ❖ **Randonnée prévue le 23 juin dans le cadre des actions de Labellisation 2024.**

A NOTER : Compte tenu de la situation sanitaire et dans l'attente d'indicateurs favorables, l'équipe enseignante réfléchit sur les conditions de faisabilité d'une fête de l'école.

Retour en photos sur la semaine olympique de janvier



<p>Lundi 24 janvier</p> <p>2 points d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Cérémonie d'ouverture (10h30 - 11h30) ➔ 30' d'activités sportives au choix / Classe 	<p>Dépose du Totem, terrain de boules espace Tuloup</p> <p>Prévoir un brassard couleur classe</p> <p>Lecture du texte philosophique par un élève (cm1 ou cm2)</p> <p>Prévoir un amplificateur de voix</p>
<p>Mardi 25 janvier</p> <p>3 points d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Hand-ball (7 modules de 40 min sur la journée) ➔ 30' d'activités sportives au choix / Classe ➔ Temps pédagogique (Discussion / Affiche ou visionnage film) 	<p>Intervention M. Cédric Batillat de 9h00 à 16h00</p> <p>Prévu en extérieur à l'école sinon en salle (météo)</p> <p>Travail sur les affiches olympiques, médailles, etc...</p> <p>et/ou Visionnage du film " La couleur de la victoire" (Cycle 3)</p>
<p>Jeudi 27 janvier</p> <p>2 points d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Rugby (3 modules de 45 min - CP - CE2/CM1 - CM2) ➔ Cross organisé par les stagiaires du CREPS 	<p>Intervention de M. Corentin Rey de 9h30 à 11h45, en salle</p> <p>Cross sur 2 parcours de 500 m dont l'un est le terrain de foot</p> <p>Prévoir les dossards sur support adhésif</p> <p>Chaque tour valide une feuille sur l'arbre du Cross 2024 km</p>
<p>Vendredi 28 janvier</p> <p>4 points d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Randonnée matinale (Gr1. 9h -10h30 Gr.2 10h30 - 12h) ➔ Santé et Activité physique (7 modules de 30 min) ➔ Cérémonie de clôture et remise de médaille ➔ Goûter offert par la coopérative scolaire 	<p>Intervention de Mme Ludivine Paris (post-doctorante) à l'école</p> <p>Théorie : Qu'est-ce qu'être en bonne santé? C'est quoi l'activité physique? Est-ce que les enfants relient l'activité à la santé ?</p> <p>Pratique : Entraînement sur des exercices d'activité physique</p> <p>Cérémonie de clôture à partir de 14h30 au complexe Tuloup</p>



Rythmes scolaires

La dérogation concernant l'organisation du temps scolaire à l'école des Arloings, obtenue en CDEN le 02 juillet 2019 et arrivant à son terme, les membres du Conseil d'école réunis le 03 février 2022 se sont prononcés sur ce dispositif conformément à l'article D521-12 du Code de l'éducation.

A l'unanimité, un avis favorable a été voté sur la poursuite de l'organisation actuelle de la semaine scolaire en quatre jours pour une durée de trois années scolaires.

Cet avis devra être complété d'une délibération du Conseil municipal pour servir et valoir ce que de droit auprès des services académiques.

Avenant au règlement de l'école



L'équipe enseignante constate que plusieurs élèves sont partis en vacances hors calendrier scolaire. Bien qu'il s'agisse d'un choix familial appartenant à la sphère privée, que plusieurs classes ont été concernées et que les familles avaient néanmoins prévenu les professeurs(es), le principe de ne pas fournir de « travail scolaire » pour ces demandes particulières sera désormais appliqué. Le règlement interne de l'établissement sera donc modifié considérant que l'enseignement obligatoire ne peut pas être assimilé à une école à la carte. (Avenant validé en Conseil d'école du 03 février 2022)

Le directeur de l'école rappelle les motifs d'absence autorisés. Selon l'article L. 131-8 du code de l'éducation, les seuls motifs d'absence considérés comme légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation.

Partenariat Ecole-Mairie

La particularité de cette année scolaire toujours liée à la crise sanitaire n'est possible qu'en collaboration avec la collectivité territoriale représentée par la municipalité de Cruzier le Vieux.

Le directeur de l'école remercie Mme Bouillon, et plus largement l'ensemble des élus pour l'écoute, l'implication et les moyens alloués à l'établissement pour faire vivre et organiser les journées d'école pour tous dans les meilleures conditions.



Mme Bouillon, 1^{ère} adjointe chargée des affaires scolaires, précise également l'investissement et l'adaptation des agents communaux. Dans cette période compliquée où chacun a su répondre favorablement tant aux contraintes imposées qu'aux diverses mises en oeuvre nécessaires pour faire vivre les services de la commune, merci à eux.

Les enseignants remercient également l'équipe municipale quant à la mise à disposition des infrastructures sportives utilisées lors du programme retenu pour notre semaine olympique. Un remerciement particulier à Mme Jayat, adjointe au Maire pour sa disponibilité et son implication dans toutes ces manifestations au service du sport et des enfants.

Concernant les travaux d'aménagement en cours au sein de l'école, le calendrier suivant est retenu.

- Installation du mur d'escalade, dans les prochaines semaines.
- Création de zones de jeux dans la cour par thermocollage, à partir du printemps.
- Création d'un espace sanitaire neuf, durant l'été.
- Aménagement des abords de l'école côté portail, à partir du printemps.
- Fin de l'aménagement du parking, durant l'été.
- Dotation pour chaque classe d'un capteur de Co2 dès le retour des congés d'hiver.

La poursuite du renouvellement des tableaux numériques et vidéo projecteurs dans chaque classe devrait pouvoir être réalisée pour la prochaine rentrée scolaire. (décision de l'équipe municipale à suivre lors du vote du budget en mars)

Sécurité

Récemment, un radar pédagogique installé aux abords de l'école rue de la Mairie offrait aux automobilistes une lecture de leur vitesse.

Le directeur demande à Mme Bouillon pourquoi il a disparu.

Madame l'Adjointe au Maire confirme effectivement son déplacement.

Pour le moment, cet outil au service de la prévention et de la sécurité est et sera testé à différents endroits dans la commune de Creuzier le Vieux. Si le secteur de l'école est une zone importante, restent d'autres lieux dans Creuzier où la vitesse des véhicules est trop souvent constatée élevée.

L'adjointe à la scolarité ajoute que des relevés sont actuellement en cours un peu partout sur le territoire creuzierois. Viendra ensuite la décision de l'équipe municipale du lieu d'affectation de ce radar.



Question des Représentants de parents



Vendredi 15 avril 2022 sera Vendredi Saint.

La municipalité prévoit-elle un repas particulier à la cantine ce jour-là pour des élèves qui pourraient être concernés ?

Mme Bouillon prend note de la question.

Elle précise qu'une réponse favorable pourra être envisagée en proposant un menu adapté ce jour-là.

Secrétaires de séance

Mme Crozier et Mme Martin-Vasco

Président de séance

M. Christelbach